

CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, AU PALAIS PRINCIER DE MONACO, SUR LES RELATIONS FRANCO-MONÉGASQUES, VENDREDI 20 JANVIER 1984.

20 JANUARY 1984 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames et messieurs,

- Selon l'usage bien établi, à quelques deux heures, même pas, de quitter Monaco, après 24 heures passées dans la principauté, vous êtes là j'imagine parce que, en voyage, on se rencontre de la sorte pour tirer des conclusions de ces rencontres.

- Que vous dirai-je avant même que vous ne commenciez à poser vos questions sinon que je désirais faire cette visite, que j'y avais été très aimablement convié et que je pensais qu'il était temps de venir à Monaco, autrement qu'en faisant un détour, en venant directement ici pour une visite d'Etat afin de marquer des relations de bon voisinage qui, depuis longtemps, sont le signe des relations franco-monégasques. Se sont ajoutées à la demande de cette visite la qualité et la saveur de l'accueil que nous y avons reçu. Je remercie son Altesse le Prince Rainier de bien vouloir assister à cette conférence de presse et maintenant, je vous écoute.

- QUESTION.- Monsieur le Président, compte tenu de l'amitié qui nous unit, pourrais-je interroger son Altesse le Prince Rainier, sur le fait qu'au moment où la France connaît quelques problèmes sociaux, la Principauté ne paraît être touchée ni par ce genre de problème, ni même par la crise économique ?

- LE PRESIDENT.- Je pense que ce type de questions doit se poser, aussi bien ici qu'ailleurs, mais il appartiendrait alors au Prince de Monaco d'y répondre lui-même. Je ne pense pas que la crise épargne complètement la Principauté, et je suis sûr que les responsables font tout ce qu'il convient pour se prémunir en tout cas contre les atteintes d'un mouvement qui touche la plupart des pays d'occident.

- Les conditions d'existence sont quand même très différentes. Il s'agit d'un Etat au territoire réduit, essentiellement urbain, d'un grand attrait de toutes sortes, notamment touristique, où le volume des affaires paraît concentré et d'une vie intense, si j'en juge par le rapport de la TVA, qui représente 60 % des revenus de la Principauté. C'est le sentiment d'un Etat bien géré, sans doute a-t-il pu, mieux que d'autres, enserrer pour réduire les effets d'un problème auquel s'attaquent tous les pays industriels occidentaux. Mais s'il y a des craintes, des certitudes, ce n'est pas à moi des les exprimer.\

QUESTION.- Côte d'Azur, les Français qui habitent dans la Principauté ne bénéficient pas des toutes dernières lois sociales dont bénéficient les travailleurs français. Je voudrais savoir, si vous en avez discuté, si à l'avenir vous pourrez remédier à cette situation ?

- LE PRESIDENT.- C'est un Etat Souverain, je ne peux que souhaiter voir les Français qui vivent à la principauté de Monaco bénéficier des avantages qu'ils trouvent en France et, s'il est possible, qu'ils trouvent aussi dans le mode de vie ici, des avantages qu'ils ne trouveraient pas en France. Mais le terrain même où vous vous placez, n'est pas de mon ressort. Bien entendu, les problèmes sociaux, les problèmes économiques comme les problèmes bilatéraux dans l'ordre diplomatique sont, à tout moment, un motif de conversation entre nous.\

QUESTION.- Précisément, monsieur le Président, vous avez évoqué, hier soir dans votre allocution, ce que vous avez appelé "les problèmes de la vie quotidienne", en disant qu'ils pouvaient être facilement dominés, est-ce que vous pouvez nous en parler un peu plus concrètement aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- Les questions qui m'avaient été posées il y a quelques mois, lorsque son Altesse le Prince de Monaco est venu me voir à Paris, étaient essentiellement axées sur trois questions qui touchaient, au fond, aux communications de Monaco avec l'extérieur, et un certain nombre de droits que l'on peut appeler "souverains" qui s'attachent à la détention d'un territoire avec sa projection maritime ou dans l'espace. La configuration même de la Principauté fait que la traduction automatique de la zone maritime dépendant directement, sous forme d'eaux territoriales, d'un Etat, se dirige tout aussitôt vers la côte italienne et empêche Monaco de jouir pleinement de ce que les conventions internationales pourraient lui accorder. Il fallait donc un arrangement avec la France pour que la projection n'obéisse pas à la géométrie ordinaire, et pour que des passages Italie - France - Monaco

soient aménagés. Une vue étroite de ces choses aurait sans doute abouti à empêcher toutes discussions. Nous nous sommes efforcés de comprendre le besoin qu'en avait Monaco. Une zone, correspondant à la superficie que Monaco était en droit d'attendre a donc été dessinée sans léser en quoi que ce soit les intérêts français sur le sol sous-marin. Toute une série de choses font que ce sacrifice, si l'on peut parler de sacrifice, n'a pas été très lourd. Il s'agissait simplement d'une bonne manière qui aboutissait en fait à respecter un droit qui était celui de la Principauté. Mais comme ce droit était à la merci de bonnes relations, et comme ces relations sont bonnes, le problème du droit était résolu. Dans les jours qui viennent les ministres responsables signeront l'accord en question.\

`Suite réponse`

- Se pose aussi le problème de l'espace aérien. En effet tout au-dessus de ce rocher, l'espace aérien est naturellement réduit comme l'est la superficie de ce territoire. Cependant, comme c'est un lieu très recherché, très couru, qui suscite la curiosité, de l'intérêt, de nombreux avions de ligne et avions privés ont tendance à se promener ici, un peu comme chez eux. C'est un désagrément, cela peut être une gêne, en tout cas c'est aussi un droit de la Principauté que de demander à la France qui l'entoure de veiller à ce que cet embarras disparaisse. C'est ce que nous sommes en-train de faire, et les instructions ont été données pour que, en-dessous de mille mètres, cet espace aérien puisse être libre.\

`Suite réponse`

- Troisième problème de communication, Radio Monte-Carlo télé. Il faut un réémetteur si l'on veut élargir la zone d'audience du côté de Marseille. C'est également un domaine dans lequel la bonne volonté mutuelle doit permettre un accord. Le principe en est acquis, la mise en pratique est à l'heure actuelle en discussion.\

QUESTION.- Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Son Altesse Sérénissime a fait plusieurs fois allusion au plan Ramoge, qui est un plan d'anti-pollution, dans la Méditerranée, basé sur Saint-Raphaël, Monaco et Gênes. Il se trouve que le seul partisan de ce plan était Monaco qui a été véritablement efficace. Pensez-vous que nous pouvons, à l'avenir et dans une perspective européenne, relancer le plan Ramoge avec l'aide du secrétariat d'Etat à la mer de façon à ce qu'il devienne un plan efficace à la défense de la Mer Méditerranée.

- LE PRESIDENT.- Je le souhaite. Il n'y a pas de raisons que la France et l'Italie restent en arrière dans un accord tripartite. Il faut qu'elles fassent un effort. Quant à la pollution européenne vous êtes mieux placé que quiconque pour être l'avocat de cette cause à la tribune du parlement européen.

- Mesdames et messieurs, sur le -plan des relations bilatérales, il est certain que nous n'avons pas grand chose à nous dire parce que la façon dont sont traitées les affaires entre nos deux pays est telle que les difficultés sont généralement résolues avant que cela n'arrive au niveau des Chefs d'Etat. Elles ne peuvent donc pas être l'objet d'une rencontre comme celle qui se déroule.\

QUESTION.- Monsieur le Président, la nuit dernière des visiteurs ont saccagé la Préfecture de Brest quelques jours après votre déclaration du Conseil des ministres, j'aimerais savoir ce que vous en pensez ?

- LE PRESIDENT.- Vous devez bien le penser. Mais, je suis ici dans un Etat étranger ce qui rend un peu difficiles les commentaires sur la situation française. Il est évident que des actes comme ceux-ci non seulement doivent être condamnés, mais doivent être sanctionnés.\

QUESTION.- Monsieur le Président, puis-je vous demander si une mesure de commerce avec Monaco ... avec la Principauté ... une formule d'échanges commerciaux.

- LE PRESIDENT.- Je n'ai rien à dire de particulier. Cela se passe pour l'instant à l'avantage des deux parties. Nous n'avons pas à nous plaindre de notre côté, je ne sais pas si tel est le cas de l'autre, donc de nos échanges commerciaux. Il y a ici un certain nombre de sociétés, d'entreprises. J'ai entendu des représentants des communes françaises voisines un peu inquiets parce que l'attraction qu'exerce Monaco naturellement est telle que la plupart des entreprises ont tendance à s'installer ici et à y installer leur siège social plutôt que sur la périphérie. En revanche les communes voisines bénéficient des équipements assez remarquables qui se trouvent ici. Enfin voilà le problème sur lequel, à tout moment, les responsables doivent se pencher : le déséquilibre naturel qui existe entre la Principauté et ses alentours, lesquels peuvent avoir le sentiment d'être à l'extrémité de leur pays, la France, comme une sorte de banlieue d'une Principauté étrangère. Mais en fait les relations ne sont pas celles de deux pays étrangers car à tout moment il y a interpénétration, notamment pour l'éducation, l'enseignement

pays étrangers car à tout moment, il y a interpénétration, notamment pour l'éducation, l'enseignement etc ...

- J'ai rencontré tout à l'heure, comme vous le savez, les Français de Monaco, quelques centaines puisqu'il est difficile de les réunir tous - ils sont quelque quatorze mille - et parmi les observations qui m'ont été faites très amicalement de la part de ces compatriotes, j'ai pu constater un -état d'esprit agréable, très ouvert. Il y a toujours quelques problèmes qui se posent du fait que les législations ne sont pas exactement harmonisées. C'est le cas de tel ou tel fonctionnaire, c'est le cas de tel ou tel chanteur ou choriste. C'est le travail quotidien des responsables politiques de parvenir à réduire ces différends.

- Nous allons nous séparer en vous remerciant, tout d'abord, et puisque je n'aurai plus l'occasion de le faire, sauf en tête à tête dans un instant, en remerciant publiquement le Prince Souverain de Monaco de l'accueil qu'il a réservé à la Présidence de la République française. La façon de recevoir des amis ici, mérite d'être soulignée tant elle est aisée et agréable. S'il devait y avoir des choses plus difficiles à se dire, on se le dirait, je n'y manque jamais lorsque je voyage, mais tel n'est pas le cas, je ne peux donc pas inventer les difficultés pour alimenter une conférence de presse.

- Je vous remercie.\